



Commune de 67600 - MUSSIG

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 Juillet 2018

La convocation a été adressée le 3 Juillet 2018 avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 Mai 2018
2. COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE SÉLESTAT : Adhésion au groupement de commande portant sur les fournitures de bureau et de papier
3. DOMAINE ET PATRIMOINE : Cession d'un droit de superficie rue des Pâturages
4. TRAVAUX : Approbation de devis
5. VOIRIE : Sécurisation de l'accès de la rue de la Lisse et rue des Pâturages
6. SALLES COMMUNALES : Modification des contrats de location
7. PERSONNEL COMMUNAL : Proposition d'instauration d'un règlement intérieur à l'attention des agents
8. Divers et informations

Sous la présidence de M. Jean-Claude HILBERT, Maire

Etaient présents : MMES et MM Joël ANDRE, Gabrielle GRAMPP, Armand KELLER, Marie-Antoinette LEGRAND, Brigitte LOSSER, Jérôme ROESCH, André SCHMITT, Agnès SEEWALD.

Etaient absents : Didier BEGOUT donne procuration à Joël ANDRE, Florence FAHRNER, Valérie FEUERER donne procuration à Marie-Antoinette LEGRAND, Jean-François HERR donne procuration à André SCHMITT, Jean-Luc SCHNEIDER donne procuration à Jean-Claude HILBERT

Début de la séance : 20h10

GRAMPP Gabrielle est élue secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 MAI 2018

Le procès-verbal de la séance du 29 mai 2018 ne suscite aucune remarque de la part des membres du Conseil Municipal.

APPROUVÉ par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION pour non présence à cette séance

2. COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE SÉLESTAT : Adhésion à un groupement de commandes portant sur les fournitures de bureau et de papier

En 2014, la Communauté de Communes de Sélestat (CCS) et ses communes membres (à l'exception de la Commune de La Vancelle et de Dieffenthal) ont manifesté le souhait de mettre en place un groupement de commandes portant sur les fournitures de bureau et de papier. Cette volonté commune s'est traduite par la souscription de marchés à bons de commande dont le premier est arrivé à échéance le 31 décembre 2016. Un deuxième marché a été relancé sur la même base et arrive à échéance le 31 décembre 2018.

La Communauté de Communes de Sélestat ainsi que la majeure partie des communes membres ont souhaité renouveler ce dispositif et créer un nouveau groupement de commandes.

Suite à l'analyse des besoins il s'est avéré opportun de lancer une procédure allotie comportant un lot n° 1 portant sur les fournitures de bureaux et un lot n°2 portant sur la fourniture de papier.

La procédure sera sous forme d'accords-cadres mono attributaire à bons de commande d'une durée d'un an renouvelable trois fois.

Le montant prévisionnel du lot 1 est compris entre 48 560 € HT (montant minimum) et 142 000 € HT (montant maximum) pour les 4 années.

Le montant prévisionnel du lot 2 est compris entre 36 400 € HT (montant minimum) et 147 000 € HT (montant maximum) pour les 4 années.

La présente délibération a pour objet l'adhésion de la Commune de MUSSIG à un groupement de commandes, constitué en vue de passer deux accords cadre mono-attributaire, à bons de commande, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour une durée de 1 an renouvelable trois fois pour une durée identique.

L'intérêt de cette démarche est de trois ordres :

- intérêt économique : faire bénéficier à l'ensemble des collectivités intéressées de prix plus intéressants,
- intérêt fonctionnel : simplifier le processus d'acquisition de ces fournitures de base,
- intérêt communautaire de la démarche : rapprocher les façons de travailler, se grouper autour d'un projet structurant et solidaire dans une optique partenariale.

La Commune de Sélestat sera le coordonnateur de ce groupement de commandes. La convention constitutive de groupement de commande jointe à la présente délibération définit notamment les modalités d'organisation de ce groupement de commande, le rôle du coordonnateur, les droits et obligations des différentes parties.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes portant sur les fournitures de bureau et de papier et l'adhésion de la Commune de MUSSIG à ce groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, après délibération,

VU *L'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,
Le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, notamment ses articles 25-I.1° et 67 à 68, ainsi que les articles 78 et 79.*

APPROUVE La constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes de Sélestat, la commune de Sélestat, la Commune de Scherwiller, la Commune de Orschwiller, la Commune de Muttersholtz, la Commune de Mussig, la Commune de Kintzheim, la Commune de Ebersmunster, la Commune de Châtenois, la Commune de Baldenheim et la Commune de Ebersheim portant sur les fournitures de bureau et de papier et l'adhésion de la Commune de MUSSIG à ce groupement,

APPROUVE Le projet de convention constitutive de groupement de commandes joint à la présente délibération,

APPROUVE La constitution d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) ad hoc du groupement de commandes composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative au sein de la Commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement,

- DECIDE** que cette CAO est Présidée par le représentant du coordonnateur,
- DESIGNE** **Monsieur HILBERT Jean-Claude**, Maire, membre titulaire de la CAO du groupement de commandes et **Monsieur ANDRE Joël**, Adjoint au Maire, son suppléant,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes et tous actes administratifs y afférant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. DOMAINE ET PATRIMOINE : Cession droit de superficie rue des Pâturages

Monsieur et Madame SCHNEIDER Jean-Michel, propriétaires de la parcelle située au 3 rue des Pâturages cadastrée section 2 parcelle 35 souhaitent acquérir le droit de superficie dont la parcelle est grevée.

Le Conseil Municipal, après délibération,

VU la décision du Conseil Municipal en date du 29 mai 2018 mettant à jour le tarif du droit de superficie,

ACCEPTE la cession du droit de superficie de la parcelle numérotée 35 en section 2, d'une superficie de 3,85 ares pour un montant de 600 € l'are soit un total de 2 310,00 €, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. TRAVAUX : Approbation de devis

ANDRE Joël, Adjoint au Maire responsable des finances, présente les différents devis réceptionnés en Mairie suite aux rendez-vous avec les professionnels en question et qui sont projetés à l'Assemblée.

- **Crépis école**

La Commune a réceptionné deux différents devis pour la réfection du crépi de l'école qui est abîmé à certains endroits.

DEVIS CONSTRUCTION HERTH de Scherwiller : 11 419,55 € TTC

DEVIS VACHER FRANCK de Mussig : 5 343,78 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, **DÉCIDE** de choisir l'entreprise la moins-disante pour réaliser ces travaux, soit l'entreprise **VACHER FRANCK** pour un montant total de 5 343,78 € TTC.

Un ponçage de l'ancien revêtement sera réalisé afin d'enlever la couche imperméable et un enduit minéral sera appliqué afin de laisser le mur respirer. La partie basse sera traitée par un jeté de truelle qui résiste aux jeux de ballons et au salage. Les travaux seront réalisés durant les vacances scolaires d'été ou de la toussaint pour ne pas déranger le fonctionnement des classes et permettre à l'entreprise de travailler dans de bonnes conditions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'entreprise VACHER FRANCK notamment demandée pour réaliser les travaux de crépissage de l'école a également été sollicitée pour la réalisation du crépissage du pignon de l'atelier communal. Le devis comprend le crépissage ainsi que l'installation de l'échafaudage pour un montant total de 1 845,76 € TTC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- **Aire de jeux école maternelle**

Le rapport de contrôle des jeux de l'école a soulevé la nouvelle législation quant aux distances minimales à respecter entre les jeux et les structures avec la limite du tapis absorbant.

Il n'est pas nécessaire de réaliser un tapis absorbant au niveau de la maisonnette, ce qui créerait un dénivelé et un risque de chute supplémentaire. Ce coût de l'ordre de 1 280,00 € TTC n'est donc pas obligatoire.

Le sol amortissant de l'aire de jeux située dans la cour de l'école maternelle est arrivé en fin de vie (décollement et écartement des dalles salissantes). Pour ce faire, deux possibilités sont présentées à l'assemblée : le renouvellement total de l'aire de jeux avec achat d'un jeu neuf ou le remplacement unique du sol.

DEVIS EPSL :

Remplacement du sol amortissant : 6 924,00 € TTC

Avec jeu neuf en aluminium garanti 10 ans : 13 088,40 € TTC

DEVIS SATD :

Remplacement du sol amortissant : 11 124,24 € TTC

Avec jeu neuf en bois : 22 759,04 € TTC

Après discussion et visite de l'ensemble du Conseil Municipal sur place, il a été proposé la remise à neuf de l'aire de jeux dans son intégralité à savoir le remplacement du sol amortissant et l'achat d'un jeu neuf.

Il est également proposé de récupérer les jeux actuels de l'aire de jeux de l'école maternelle pour les placer à la future aire de jeux place du Kirchfeld.

Le Conseil Municipal, après délibération

- **DÉCIDE** de ne pas donner de suite à la réalisation d'un topping absorbant en EPDM de 10 mm sur les pavés existants au niveau de la maisonnette.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

- **DÉCIDE** de retenir la société la moins disant, **EPSL**, qui utilise des matériaux en aluminium qui auront une durée de vie supérieure aux jeux en bois pour la réalisation d'une nouvelle aire de jeux avec jeu neuf pour un montant total de 15 141,60 € TTC.

APPROUVÉ par 12 voix POUR et 1 voix CONTRE

- **DÉCIDE** de récupérer les jeux en place actuellement et les déplacer dans la future aire de jeux qui sera réalisée rue du Kirchfeld.

APPROUVÉ par 11 voix POUR, 1 ABSTENTION et 1 voix CONTRE

- **Aire de jeux rue du Kirchfeld**

Les deux mêmes sociétés qui ont été sollicitées pour l'aire de jeux de l'école maternelle nous ont fait parvenir leurs devis pour l'aire de jeux place du Kirchfeld, qui sera réalisée à l'arrière du cimetière. Toutes les deux sont en relation directe avec l'entreprise JEHL GERARD d'Artolsheim pour la sous-traitance de la partie terrassement, maçonnerie et revêtement.

Le point sera refait lors de la prochaine séance du Conseil Municipal puisque les devis seront revus avec une nouvelle version qui comprend la récupération des jeux actuels de l'aire de jeux de l'école maternelle.

- **Chaudière du CLUB HOUSE**

Le remplacement urgent de la chaudière usagée du Club House a été confirmé lors de l'Assemblée Générale de l'Association Sportive de Mussig (ASM) le 29 juin 2018. Les membres de l'ASM sont prêts à donner un coup de main pour le démontage et le montage de la nouvelle chaudière.

Nous avons un devis de JORT pour 38 556,00 € TTC matériel et montage et 12 996,00 € TTC pour le matériel seul avec plan de pose, assistance technique, garantie décennale et mise en service par HABITAT CONFORT D'ALSACE.

Le Conseil Municipal, après délibération,

OPTE pour le devis de la rénovation de la chaufferie en prêt à poser d'HABITAT CONFORT D'ALSACE pour 12 996,00 € TTC en voyant pour un remplacement le plus rapide possible avec l'ASM car durant le montage, les douches ne seront plus opérationnelles et la saison débute en septembre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. SALLES COMMUNALES : Modification des contrats de location

Le terme « Mussigeois » doit être revu suite à plusieurs confusions et mésententes. Il est à présent nécessaire de redéfinir le mot pour mettre les choses au clair :

« En complément de la décision du Conseil Municipal en date du 9 Décembre 2015, le tarif Mussigeois pour la location de la salle des fêtes est accordé aux personnes descendantes directes de Mussigeois vivants, exclusivement pour le mariage dudit descendant. »

Le Conseil Municipal, après délibération,

DÉCIDE d'adopter la nouvelle définition du terme Mussigeois dans les contrats de location de la salle des fêtes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. KELLER Armand, Adjoint au Maire réalisant les états des lieux d'entrée et de sortie lors des diverses locations de salles fait remarquer que fréquemment la vaisselle est rendue sale. Une mauvaise utilisation du lave-vaisselle est constatée, engendrant ainsi des heures de travail pour les agents techniques qui doivent laver la vaisselle. Il propose de ne plus louer la vaisselle. Le Conseil Municipal ne retient pas la suggestion et propose de réfléchir à d'autres solutions éventuelles.

Monsieur le Maire en profite pour faire remarquer à l'Assemblée que le lettrage « Maison des Associations » a été réalisé sur la façade du bâtiment. A présent, il sera plus simple pour les administrés de trouver le bâtiment.

6. VOIRIE : Sécurisation de l'accès rue de la Lisse et rue des Pâturages

Pour rappel, une réunion a eu lieu sur place rue de la Lisse le lundi 4 juillet 2018 à 18h avec les Conseillers Municipaux disponibles pour traiter le stationnement dans cette rue. Des remarques de riverains ont été réceptionnées le soir même et une les jours suivants.

Il est à présent proposé de d'effectuer un marquage au sol discontinue sur l'ensemble du côté NORD de la **rue de la Lisse**, et de réaliser la mise en place d'un rappel 30 à l'entrée Ouest et l'installation de 2 panneaux d'interdiction de stationnement coté Est et Ouest sera installé côté SUD.

Un citoyen de l'impasse du Liesgraben a demandé la pose d'un miroir à l'intersection avec la rue de La Lisse. Il s'agit de vérifier avec les autres riverains le bien-fondé de cette demande.

De plus, **rue des Pâturages**, les deux des quatre places handicapées les plus à l'ouest du club house seront déplacés pour se situer entre le club house et la salle des fêtes bénéficiant chacune déjà de deux places de proximité. L'actuelle ZONE 30 sera généralisée à l'ensemble de la rue et un miroir sera installé dans le virage de la rue des Pâturages afin de sécuriser les nombreux jeunes et vélos circulant dans cette courbe. Les abords du puits d'incendie seront décaissés de 20cm et du tout-venant sera remis à cet endroit.

Pour le stationnement **rue de Heidolsheim**, il est demandé qu'au numéro 25 seuls trois voitures stationnent l'une derrière l'autre en laissant la partie NORD après cette clôture libre afin de permettre aux engins de se rabattre en toute sécurité en cas d'arrivée dans le virage de véhicules en face.

L'arrosage et la visibilité réduite suite aux cultures en particulier du maïs, proches des abords de **la route du Breitenheim** nécessiterait éventuellement une limitation à 70 km/h. Déjà limitée à 80 km/h, les conseillers n'en voient pas l'utilité, la situation amenant les usagers à adapter leur vitesse.

Le Conseil Municipal, après délibération,

ADOpte À L'UNANIMITÉ la réalisation de ces travaux.

7. PERSONNEL COMMUNAL : Proposition d'instauration d'un règlement intérieur à l'attention des agents

La proposition a été faite d'instaurer un règlement intérieur à l'attention des agents de la collectivité dans le but de préciser un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services municipaux.

Le projet de règlement intérieur devant être soumis à l'examen du Comité Technique Paritaire (CTP) ainsi que du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) du Centre de Gestion du Bas-Rhin (CDG67), a pour ambition de faciliter les prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale (FPT), notamment en matière d'organisation du temps de travail, de gestion des congés et autorisations d'absence, mais également pour l'application de mesures d'hygiène, de sécurité et d'aménagement des conditions de travail au sein de la collectivité.

Une fois l'avis des différentes instances réceptionnées, le Conseil Municipal sera amené à donner un avis sur ledit règlement lors d'une prochaine séance et ce dernier sera ensuite instauré.

Monsieur le Maire expose le dossier à l'assemblée et différents avis sont apportés.
Un travail de groupe est alors lancé et sera poursuivi entre Maire et Adjoints avant transmission du projet de règlement auprès des services du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le 24 Août 2018.

Un exemplaire du projet modifié lors de la séance sera transmis à l'ensemble du Conseil Municipal pour relecture et avis complémentaire avant la transmission au CDG67.

8. DIVERS ET INFORMATIONS

A) Urbanisme

Monsieur le Maire fait part des derniers dossiers déposés en Mairie :

PD 067 310 18 R0002 - Commune de MUSSIG - Démolition du hangar du presbytère

DP 067 310 18 R0018 - PAGOULATOS Yannick - Implantation d'une pergola

DP 067 310 18 R0019 - SCHAEFFER Bernard - Implantation d'une véranda

PC 067 310 18 R0007 - CASELLA ELECTRICITE - Construction d'un bâtiment à usage artisanal et son logement de fonction

PC 067 310 18 R0008 - EHRLACHER Jean - Construction d'un abri à voitures

B) SMICTOM : Rapport annuel 2017

Monsieur le Maire projette le rapport annuel 2017 du SMICTOM d'Alsace Centrale à l'Assemblée. Le conseil en prend acte et ce dernier est consultable par tous en Mairie.

C) Facture d'honoraire B2Electricité

Ce bureau de contrôle électrique nous a adressé le solde de la facture de ses prestations pour la construction de la Maison des Associations, dossier soldé en 2013 avec le démarrage des travaux de la Salle des fêtes. L'arrivée de la nouvelle équipe municipale paritaire en 2014 n'a jamais eu à traiter de dépenses de cette structure. Le Conseil Municipal à l'unanimité refuse de payer cette facture d'un montant de 120,53 € TTC arrivée bien trop tardivement, le dossier étant clos depuis 5 ans.

D) Tour d'Alsace - Jeudi 2 Août 2018

Le rappel du passage du Tour d'Alsace dans la Commune de MUSSIG est refait auprès des Conseillers Municipaux. Il est nécessaire de prévoir des signaleurs aux diverses intersections pour assurer la sécurité de la traversée du village. Les agents communaux seront réquisitionnés à cet effet ainsi que les élus disponibles. L'appel est notamment fait auprès de représentants des associations du village.

E) Association sportive de Mussig - Club de foot

L'Association Sportive de Mussig fête les 65 ans du club le 21 juillet 2018 au club house du village et invite l'ensemble du Conseil Municipal.

F) Circulation des bus scolaires

Un seul bus se rendant aux différents lycées de Sélestat circule chaque matin et chaque soir emmenant les jeunes de Mussig.

BEGOUT Didier pose la question de la suffisance d'un seul bus pour les 3 différentes classes d'âge (Seconde - Première - Terminale) des Communes de Baldenheim et Mussig.

Il semblerait que les services de Transport A la Demande (TAD) mis en place par le TIS de Sélestat acceptent le transport de ces jeunes mais uniquement via réservation au moins un jour à l'avance.

Le Maire se charge de se renseigner auprès du transporteur afin de prendre en compte au mieux les lycéens pour la rentrée 2018.

Fin de séance : 23h36

La prochaine réunion du Conseil Municipal se déroulera Jeudi 27 septembre 2018 à 20h00

Certifié exécutoire par le Maire
Mussig, le 13 Juillet 2018

Le Maire,
Jean-Claude HILBERT